



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Antoine SCHERMES SCHOFF, Clément SULPICE,

Excusés : Patrick FOURNIER (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Mohammed ZAHID (pouvoir à Yves CRISTIN)  
Georges PICOT

Absent : Arnold MORANDAT, Frédérique LECLERE

Lors de la séance du **18 décembre 2025 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

### 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2025

### 2) REGION – demande de subvention FEADER - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. L'initiative LEADER fait partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Grand Bourg Agglomération, en qualité de Groupe d'Action Locale (GAL), s'est associé à 9 autres EPCI pour porter le programme LEADER 2023-2027 qui dispose d'une enveloppe pour mettre en œuvre sa stratégie construite autour de 3 grandes axes :

- Vivre sobrement le territoire (trajectoire écologique du territoire, modes de déplacement vertueux, attractivité des centres-bourgs),
- Dynamiser durablement le territoire (développement de l'économie de proximité),
- (Re)Découvrir le territoire (valorisation de l'offre culturelle, touristique et de loisirs).

Dix appels à projet ont été ouverts courant 2025 dont deux d'entre eux pourraient intéresser la Commune dans la mise en œuvre de l'aménagement du cheminement « modes doux » entre Servas et Lent :

- l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.6 qui vise l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs qui permet notamment de financer "les projets d'aménagements visant à développer les lieux de rencontres et cheminements et/ou visant à accompagner la sécurisation des traversées de villages.
- l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.7 qui vise à favoriser les déplacements cyclables, et qui permet de financer des études ;

Les Communes de Servas et de Lent peuvent cumuler les aides LEADER en déposant des demandes sur ces deux appels à projets, à la condition que chaque Commune ne présente que la quotité des dépenses du projet la concernant.

Vu la délibération du 23 mai 2024 approuvant le projet d'aménagement d'un cheminement « modes doux » intercommunal entre Servas et Lent et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour la partie « travaux » ;

Considérant la nécessité de réactualiser les plans de financement de l'opération pour la prise en compte des demandes de subventions dans le cadre des appels à projet LEADER énumérés précédemment ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.6 « Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	<b>274 629.20 €</b>	Département - Ain, terre de vélo	17.48%	48 000 €
		Etat - DETR ou Fonds Vert	25%	68 657.30 €
		CA3B - schéma cyclable + PET 2	20.57%	56 485.95 €
		FEADER	16.38%	45 000 €
		Autofinancement de la Commune	20.57%	56 485.95 €
<b>TOTAL</b>			<b>100,00%</b>	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subventions FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-**AAP1.7** « Favoriser les déplacements cyclables » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>42 145.48 €</b>	FEADER	60,00%	25 287.29 €
Investigation géotechnique retraitement sols		Autofinancement de la Commune	40,00%	16 858.19 €
Mission SPS				
Etude géotechnique G2 AVP				
Repérage amiante HAP sur enrobés impactés				
Délimitation de la présence de zones humides				
Relevé topographique				
Contrat de mandat public				
<b>TOTAL</b>			<b>100,00%</b>	

**3) VOIE DOUCE LENT-SERVAS – Attribution du marché de travaux** - Le Maire rappelle à l'assemblée la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatifs aux études pré-opérationnelles, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux pour la création d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signée les 24 septembre 2024 et 1<sup>er</sup> octobre 2024 par les communes de Servas et de Lent, et désignant la Commune de Servas en qualité de coordonnateur du groupement ;

Vu le contrat de mandat public pour la réalisation d'un ouvrage d'infrastructure dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent, signé le 2 octobre 2024 et notifié à la SPL IN TERRA le 8 octobre 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessous :

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée par la SPL IN TERRA dans le cadre d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent.

La date de publication de la consultation était le 06/10/2025, et la date limite de remise des offres le 03/11/2025 à 12h00.

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre INFRATECH, conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté le 25 novembre 2025 par le maître d'œuvre INFRATECH à la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes citée ci-avant ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent au groupement SOCATRA/FALaise, pour un montant de 514 003,20 HT soit 616 803,84 TTC.

DECIDE d'autoriser la SPL IN TERRA, mandataire agissant au nom et pour le compte du mandant, à signer le marché de travaux, ainsi que tous les actes contractuels nécessaires à son exécution y afférents.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux (sous réserve de modification)  
29 janvier, 26 février 2026
- Décisions prises par la Maire :
  - **DM5** en investissement, afin de pouvoir régler INTERRA (AMO piste cyclable)  
Dépense au compte 212 pour – 12 950 €  
Recettes au compte 203 pour + 12 950 €
  - **DM6** en fonctionnement, afin de pouvoir régler GBA (attribution de compensation)  
Dépense au compte 65561 pour – 2 841.45 €  
Recettes au compte 739211 pour + 2 841.45 €
- Associations : la campagne du fond de développement de la vie associative 2026 (FDVA) est ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026. Ce fond est un soutien aux associations et s'adresse en priorité à celles de petites tailles, non employeuses ou peu et qui participent à dynamiser la vie locale. Les demandes sont à faire sur le site « le compte asso »

- Elections : la population à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 1 512 habitants. Il faudra donc élire 19 conseillers en mars 2026.
- MOTION DE SOUTIEN à L'AMF (association des maires de France) le conseil municipal a adopté la motion de soutien à l'AMF concernant la liberté locale et les moyens d'agir des communes.
- SALLE POLYVALENTE – le montant des travaux effectués est de 21 107 € comprenant : le changement des radiateurs, les peintures intérieures et extérieures, 8 pavés LED, changement de 4 volets roulants et changement du fourneau électrique pour 3 084 €
- Les bulletins municipaux seront distribués dans les boîtes aux lettres fin décembre, début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20